

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La seule nostalgie ne suffit pas

Par Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef

333

On peut restaurer un bâtiment, mais il n'est pas forcément possible de restaurer son histoire et sa vocation. Il y a plusieurs années, nous vous présentions dans ces colonnes le casino néo-baroque de Morges et les péripéties anciennes et actuelles dont il est le centre¹. Il refait parler de lui ces jours: un groupe de promoteurs qui a étudié les possibilités de mise en valeur de cet ouvrage (hélas inscrit à l'inventaire des monuments historiques) vient de jeter l'éponge, concluant qu'il est impossible de rentabiliser le casino dans sa coquille et son emprise actuelle (ce que l'on imaginait avant même que soit entreprise cette étude).

Les temps changent: de longues années durant, les Morgiens n'ont pas aimé leur casino, d'entretien coûteux – si coûteux qu'il a été négligé; le bâtiment est aujourd'hui fermé pour raisons de sécurité. Un incendie, survenu il y a plus de dix ans, l'avait suffisamment endommagé pour grever lourdement une éventuelle restauration, mais pas assez pour justifier sa démolition.

Ce grand blessé est devenu l'enfant chéri des Morgiens, qui souhaitent à une large majorité son maintien, tout en n'étant certainement pas disposés aux sacrifices financiers liés à sa renaissance. En attendant une impossible solution miracle, ce «témoignage marquant de l'architecture lémanique du tournant du siècle²» continuera longtemps de tomber en ruine, face à l'un des plus beaux paysages européens...

On retrouve dans cette affaire deux éléments typiques lorsqu'il s'agit de sauver des vieilles pierres.

- La valeur patrimoniale de l'édifice concerné est sujette à des estimations divergentes. Dans le cas du casino de Morges, j'ai peine à suivre les conclusions des experts et je crains que son maintien ne serve de précédent au «sauvetage» de n'importe quel bâtiment antérieur au XX^e siècle pour simple raison d'âge et que se multiplient des blocages comme celui de Morges.
- Le maintien d'un immeuble passe par une affectation crédible, ce qui n'est pas le cas pour le casino seul. L'extension du périmètre d'intervention est indispensable à la rentabilité d'une opération de restauration. On ne saurait maintenir pour maintenir, une ville n'étant pas un musée de l'architecture, mais pour faire vivre – et pas d'une vie artificielle, aux frais du contribuable. Des sacrifices financiers - permanents, si l'on songe aux coûts d'entretien – ne se justifient qu'exceptionnellement, pour des ouvrages exceptionnels retrouvant une affectation intégrée à la vie de la cité. Lorsque je me suis engagé il y a quelques années dans la sauvegarde d'un immeuble particulièrement intéressant, j'ai consacré autant d'efforts à lui trouver une véritable affectation qu'à empêcher sa démolition.

Il est facile de récolter des signatures, d'obtenir le classement d'un bâtiment plus ou moins ancien, tant que l'on ne s'est pas penché sur les moyens de le faire vivre. C'est à cette dernière tâche que se trouvent confrontées les autorités morgiennes (après d'autres), sans pouvoir compter sur la bienveillance de leurs contribuables.

Les gens superstitieux seront confortés: l'histoire du casino de Morges est semée d'épisodes épineux, puisqu'en 1896, son architecte était sorti vainqueur d'un concours dont il avait élaboré lui-même le programme... L'ouvrage, né sous de curieux auspices, serait-il frappé d'une malédiction?

¹IAS N° 3 du 27 janvier 1988, pp. 21 et 34-36

²Jacques Gubler in *Inventaire de la nouvelle architecture suisse*